



Décision du Président n°2024RESSNUM99

Thème : Ressources

Objet : Renouvellement du contrat d'hébergement des noms de domaines utilisés pour accéder au site internet de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Pôle : Ressources

Contexte :

Le contrat d'hébergement des noms de domaines utilisés pour accéder au site internet de la Communauté de Communes du Briançonnais est ancien, les tarifs ont augmenté au fil des ans et les tarifs indiqués sur ce contrat ne sont plus conformes à la réalité des prix facturés.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords cadre de fournitures et de services dans la limite du montant maximal fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée, (soit à ce jour 214 000 € H.T.) lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** la délibération n°2021-117 du 2 novembre 2021 portant conventions relatives à la mise en œuvre du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un contrat actualisé pour vérifier les factures.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De passer un contrat avec la société Cotranet pour l'hébergement des noms de domaines utilisés pour accéder au site internet de la Communauté de Communes du Briançonnais.

ARTICLE 2 :

D'engager les dépenses comptablement sous le numéro 2024CCB00539 et 2024CCB00540.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

11 AVR. 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication :

11 AVR. 2024

Date de Transmission au contrôle de légalité :

11 AVR. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



COTRANET SAS
17 Avenue du Granier
38240 MEYLAN
France
Gabriel Perillat
gabriel.perillat@cotranet.com
07 82 71 02 55

AR Prefecture

005-240500439-20240411-DP2024RESSNUM99-DE
Reçu le 11/04/2024

Affaire

#1565

MEYLAN, le 14/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS
Service Comptabilité
1 Rue Aspirant Jan
BP 28
05105 BRIANCON CEDEX
N° Siret : 24050043900080

Hébergement des Noms de domaine pour la CCB

Description	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
Entretien annuel du Nom de Domaine ccbrianconnais.fr Date anniversaire : 02 Juillet Commande initiale N° DE120000	30,00 €	1	30,00 €
Entretien annuel du Nom de Domaine ccbrianconnais.fr Date anniversaire : 22 Mars Commande initiale N° DE120000	30,00 €	1	30,00 €

Modalités et conditions de règlement :

Par Chèque ou par virement bancaire

Code B.I.C : CMCIFRPP

Code I.B.A.N : FR76 1009 6185 2700 0912 2770 136

Ce devis est valable 30 jours.

Toute commande est soumise à l'acceptation préalable de nos conditions générales de vente

Total HT 60,00 €

TVA 20,00% 12,00 €

Total TTC 72,00 €

Offre valable jusqu'au 13/04/2024

Bon pour accord
et signature

Fait à :

Arnaud MURGIA
Président

Le :



AR Prefecture

005-240500439-20240411-DP2024RESSNUM99-DE
Reçu le 11/04/2024